

Ordre des diététistes de l'Ontario

rapport annuel 2007-2008

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs domaines d'exercice.

Reddition de comptes fondée sur les résultats



Cecily Alexander, Dt.P.
Président



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice & directrice générale

Le gouvernement de l'Ontario a conféré à l'Ordre des diététistes de l'Ontario, comme à tous les autres ordres de réglementation des professions de la santé, le pouvoir de réglementer la profession dans l'intérêt de la population de la province. Il a ancré ce pouvoir dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementée* (LPSR) et la *Loi de 1991 sur les diététistes* qui établissent les objets, la structure, les procédés et les mécanismes de reddition de comptes de l'Ordre. Au fil des modifications de la LPSR, la reddition de comptes est devenue un élément important du gouvernement provincial et de ses organismes, comme en témoigne l'existence du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé et du Bureau du commissaire à l'équité. Ces organismes interviennent de plus en plus dans la supervision de l'exécution de ce pouvoir délégué aux ordres de réglementation.

En réponse aux demandes accrues de comptes, l'Ordre a créé le cadre de gestion et de responsabilité fondées sur les résultats (CGRR) qui vise principalement deux buts :

1. Reddition de comptes

Montrer concrètement aux intervenants internes et externes que l'Ordre s'acquitte de ses obligations réglementaires et de son mandat de protection du public en employant des pratiques efficaces de réglementation et de fonctionnement.

2. Gestion responsable

Gérer efficacement nos programmes, services et produits en surveillant les résultats et en relevant les domaines à améliorer.

Un aspect important du projet de CGRR consistait à dresser la

carte des cinq principaux programmes de l'Ordre : Relations avec les patients, Normes et conformité, Conseils sur l'exercice, Assurance de la qualité et Inscription. Le modèle logique du CGRR (tableau de la page 13) montre que ces programmes de l'ODO sont liés et que leurs buts stratégiques, leurs activités, leurs résultats et leurs indicateurs s'alignent avec le but ultime de l'Ordre qui est de protéger l'intérêt public en réglementant et en aidant les diététistes à offrir des services de nutrition sûrs, éthiques et compétents. Pour chacun de ces programmes, nous avons établi des mesures du rendement dans les domaines clés de notre mandat. Dans le rapport annuel de cette année, les faits saillants font état de seulement quatre programmes (page 20); nous ajouterons le programme des relations avec les patients l'an prochain en utilisant notre nouveau CGRR.

Le projet du CGRR mis à part, nous avons effectué d'autres accomplissements notables en 2007-2008. Nous avons établi une orientation stratégique clé en 2006-2007 pour appuyer les Dt.P. de tous les secteurs d'exercice. Ce travail a commencé par des initiatives comme :

- la création de trois formats de l'*Outil d'apprentissage et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence*;
- l'établissement des bases des évaluations de l'exercice particulières aux secteurs d'exercice;
- la publication d'une plus grande variété d'articles dans *résumé*;
- l'élaboration et l'interprétation de normes visant différents secteurs d'exercice de la diététique, projet qui se poursuivra en collaboration avec les Dt.P. de l'Ontario.

Au nombre des autres réalisations dignes de mention figurent l'atelier IDÉES où l'Ordre a recueilli les commentaires des Dt.P. sur des questions touchant l'exercice de la profession en Ontario et y donne maintenant suite. Le bulletin de l'Ordre, *résumé*, a aussi changé apparence.

Conformément à son nouveau cadre de responsabilité, l'Ordre continuera à surveiller et à évaluer les programmes qui réglementent et aident les Dt.P. à fournir des services de nutrition sûrs, éthiques et compétents à la population ontarienne. La reddition de comptes accrue au gouvernement apporte un complément à notre engagement de rendre des comptes aux propriétaires moraux de l'Ordre, c.-à-d. la population de l'Ontario et les Dt.P.

Cadre de gestion et de responsabilité fondées sur les résultats - Modèle logique

www.cdo.on.ca > À propos de l'Ordre > Planification et Buts Stratégiques: CGRR

PROGRAMMES	Relations avec les patients Fournit des renseignements et des services en matière de relations avec les patients afin de faciliter l'accès du public aux Dt.P. (Rendements 1, 2, 3, 5)	Normes et conformité Conçoit et administre des programmes qui aident les particuliers à exercer leurs droits prévus dans la LPSR et assurent des services compétents et éthiques conformes aux normes et aux lois. Assure un moyen équitable, efficace, transparent et légal de traiter les questions de conduite, de compétence et d'aptitude professionnelle conformément à la LPSR. Il a des liens avec les comités de discipline, de l'aptitude professionnelle et des plaintes et travaille avec le Comité des relations avec les patients pour prévenir et traiter les cas d'abus sexuels envers les patients. (Produits 2, 3, 4, 5)	Conseils sur l'exercice Appuie la conformité aux normes en fournissant des conseils, de l'aide et de l'éducation sur des questions comme la législation, l'éthique et les règlements. Il apporte du soutien individuel aux membres, publie des articles sur l'exercice dans résumé, organise des ateliers et produit des présentations et des ressources en ligne. (Produits 5)	Assurance de la qualité Offre des outils et des services qui aident les Dt.P. à honorer les obligations énoncées dans le règlement sur l'assurance de la qualité. Son principal objectif est de fournir des outils et services qui aident les Dt.P. à s'évaluer et à se perfectionner et qui servent pour les examens de l'exercice et par les pairs ainsi que pour l'amélioration de l'exercice. L'autre objectif est de recueillir, analyser et diffuser des informations. (Produits 2, 3, 5, 6, 7)	Inscription Le principal objectif est de veiller à ce que seules des personnes qualifiées et compétentes deviennent des Dt.P. en Ontario, que seules les membres de l'ODO utilisent le titre « Dt.P. » et que les pratiques d'inscription soient équitables, objectives, transparentes et impartiales. Il veille à ce que l'Ordre possède des renseignements exacts et des ressources financières pour réglementer et appuyer les Dt.P. dans l'intérêt public. L'autre objectif est de collaborer avec d'autres organismes pour augmenter la réserve de Dt.P. en élargissant les possibilités de formation pratique en Ontario. (Produits 2, 3, 7, 8, 9)
PRODUITS	1. Outils d'éducation et de communication visant le public et les milieux de l'emploi. (Résultats A, B, C, D) 2. Politiques, règlements, normes et lignes directrices élaborés et administrés. (Résultats E)	3. Moyen équitable, efficace, transparent et légal de traiter les questions de conduite, de compétence ou d'aptitude professionnelle conformément à la Loi de 1991 sur la réglementation des professions de la santé. (Résultats C, D) 4. Cadre de normes réglementaires de l'ODO. ▲	5. Outils d'éducation et de communication visant les Dt.P. (Résultats F)	6. Outils obligatoires qui évaluent et améliorent la compétence continue des Dt.P. dans tous les domaines d'exercice. (Résultats E, F)	7. Inscription et renouvellement annuel de personnes qualifiées. Présentation annuelle de l'Outil d'autoformation. (Résultats E, G) 8. Protection du titre Dt.P. (Résultats H) 9. Rapports sur la planification des RHS et diffusion d'informations. (Résultats I)
RÉSULTATS	A. Le public comprend le rôle de protection du public de l'ODO. ■ B. Le public sait que les Dt.P. sont des expertes en nutrition réglementées ■ C. Le public a accès aux services de l'ODO ■	D. Les Dt.P., le public et le gouvernement estiment que les procédés de l'ODO sont transparents, justes et efficaces. ● E. Les Dt.P. sont compétentes et respectent les politiques, les règlements, les lois, les normes et les lignes directrices. ● ▲	F. Les Dt.P. se sentent soutenues dans leur exercice. ▲		G. Le public et le personnel ont accès à des renseignements exacts et fiables dans le tableau des Dt.P. ■ H. Seules les membres de l'ODO utilisent le titre Dt.P. ■ I. Plus grande réserve de Dt.P. ■
RÉSULTATS À LONG TERME	■ Faciliter l'accès du public aux services des diététistes.	● Assurer la conformité aux normes de l'ODO.	▲ Élaborer un cadre de normes réglementaires de l'ODO.	▲ Aider les membres de l'ODO à prodiguer des services sûrs, compétents et éthiques.	
IMPACTS	Protection du public Prestation de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents par les Dt.P.				

Programme d'assurance de la qualité

315 000 \$ (24 % des dépenses totales de l'ODO)

- Grâce au lancement de l'Outil d'apprentissage et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence en janvier 2008, le programme a aidé les membres à se renseigner sur les lois, les règlements, les normes et les lignes directrices qui concernent les Dt.P. Les 2051 personnes qui ont rempli l'outil possèdent maintenant les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer les lois dans l'exercice de leur profession.
- L'Outil d'autoformation amène les Dt.P. à réfléchir à l'exercice, à continuer à s'instruire et à appliquer les connaissances dans leur profession. Le nombre record de 94,5 % des membres ont rempli l'outil en ligne en 2007, une hausse de 3,7 % par rapport à 2006 (90,8 %), ce qui témoigne de l'amélioration continue de l'efficacité et de la prestation du programme.
- En élaborant le cadre de travail d'un nouveau programme d'évaluation de l'exercice, l'ODO renforce la pertinence de ses outils d'assurance de la qualité pour les Dt.P. de tous les milieux d'exercice. Il s'acquitte ainsi de son mandat de protection du public en aidant les membres à exercer de manière sûre, compétente et éthique.

Programme de consultation sur l'exercice

462 000 \$ (34 % des dépenses totales de l'ODO)

- En répondant aux 367 demandes de renseignements sur les pratiques et l'éthique, le programme a aidé les membres à fournir des services sûrs, compétents et éthiques. Ce chiffre représente une hausse de 35 % par rapport à l'année précédente (271 en 2006-2007).
- 10 % des membres de l'Ordre ont participé à la série de consultations IDÉES. Les entretiens sur des questions d'exercice ont généré une mine de renseignements qui seront utiles pour la conception future de programmes et d'outils d'éducation de l'Ordre.
- La deuxième édition du *Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario* a été publiée en janvier 2008 afin d'aider les membres à remplir l'OAECJ et de faciliter l'apprentissage des lois, des règlements et des normes qui touchent l'exercice de la profession.
- Le programme a fourni des renseignements sur des questions professionnelles clés en publiant dans résumé des articles portant sur la responsabilité et les soins concertés (numéros de l'été et de l'automne 2007 et de l'hiver 2008), la tenue des dossiers (numéros du printemps et de l'automne 2007) et les directives médicales (hiver 2008).

Points saillants des programmes 2007-2008

Normes et conformité

208 000 \$ (15 % des dépenses totales de l'ODO)

- Conformément à son mandat de protection du public, l'Ordre a mené des enquêtes sur cinq nouvelles plaintes et cinq nouveaux rapports obligatoires. Il aide ainsi les particuliers à exercer les droits que leur confère la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, vérifie la compétence des Dt.P. et qu'elles respectent les politiques, règlements, lois, normes et lignes directrices qui s'appliquent à la profession.
- L'Ordre a tenu deux audiences faisant suite à des allégations de faute professionnelle et d'inaptitude.
- L'Ordre a organisé des consultations au sujet des règlements respectifs sur les conflits d'intérêts potentiels et la publicité avec des diététistes travaillant dans divers domaines.

Programme de l'inscription

357 000 \$ (27 % des dépenses totales de l'ODO)

- Il y a eu 99 nouvelles adhésions, ce qui représente une hausse de 4 %.
- Les inscriptions incluent une hausse de 25 % du nombre d'hommes (de 40 à 50 Dt.P.) qui représentent maintenant 1,8 % des Dt.P. de l'Ontario.
- 166 candidats se sont présentés à l'*Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada*.
- L'efficacité de l'administration et des services du programme s'est améliorée grâce à l'introduction des reçus en ligne et à une hausse de 5 % des renouvellements en ligne des adhésions (de 72 % en 2006 à 77 % en 2007).

DÉPENSES TOTALES DE L'ODO EN 2007-2008 1 341 540 \$

Répartition des fonds de l'Ordre aux programmes

Les fonds alloués aux programmes couvrent les coûts d'exécution des programmes et d'administration générale comme la gouvernance, la gestion générale, les systèmes d'information, les fournitures de bureau, le loyer et les communications (site Web, résumé, rapport annuel). Quoique le modèle des dépenses ait peu changé ces trois dernières années, le coût proportionnel de chaque programme varie chaque année en fonction des activités planifiées.

Le bureau

Présidente

Cecily Alexander Dt.P.

Vice-présidente

Elizabeth Wilfert

Représentante du public

Membre

Fiona Press Dt.P.

Mis à part pour prendre, modifier ou révoquer des règlements administratifs, le bureau se réunit entre les réunions du conseil et agit en son nom lorsqu'il juge que des questions exigent une attention immédiate. Il a tenu onze réunions en 2007-2008 et a :

- suivi la question des compétences essentielles et a donné à la registratrice et directrice générale des lignes directrices concernant les communications externes.
- approuvé le soutien de l'ODO à la demande de financement du ministère de la Culture et de la Citoyenneté pour le programme de pré-inscription des diététistes formées à l'étranger (IDPP).
- fourni à la registratrice et directrice générale des lignes directrices pour embaucher une consultante en vue d'examiner l'élargissement proposé du champ d'exercice des infirmières.
- examiné le rapport de la consultation du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé sur le champ d'exercice et les actes autorisés.
- travaillé avec une consultante externe pour évaluer la rémunération et les indicateurs de rendement de la registratrice et directrice générale à faire examiner et approuver par le conseil.

Conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, le bureau examine les dossiers que lui transmettent la registratrice et directrice générale, le Comité d'assurance de la qualité et le Comité des plaintes, et approuve la nomination d'enquêteurs retenus par la registratrice et directrice générale pour les cas de faute professionnelle ou d'incompétence. Sept rapports ont été étudiés (2 reportés de 2006-2007 et 5 nouveaux).

- 1 rapport a été transmis au Comité de l'aptitude professionnelle
- 1 rapport a été transmis au Comité de discipline
- 2 avertissements ont été émis
- 3 rapports ne nécessitaient aucune suite



Comité des plaintes

Présidente

Laurel Hoard, Dt.P.

Membres professionnelles

Jane Dummer, Dt.P.

Fiona Press, Dt.P.

Laura West, Dt.P.

Représentants du public

Harpal Buttar

Carole Wardell

La *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* exige que l'Ordre enquête sur les plaintes concernant la conduite, les compétences et l'aptitude professionnelle des membres. Le processus de plainte est conçu pour assurer la cohérence et l'équité des procédés tant pour le plaignant que pour le membre qui fait l'objet de la plainte.

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 30 mars 2008, le comité a examiné cinq plaintes. (2 plaintes nouvelles et deux de l'année précédente)

- le comité a demandé à la registratrice & directrice générale de mener deux enquêtes :
 - 1 enquête est toujours en cours
 - 1 avertissement a été donné au membre par écrit
- 3 plaintes ne nécessitaient aucune suite

Comité de discipline

Président

Francis Omoruyi
Représentant du public

Membres professionnelles

Jane Dummer Dt.P.
Terry Koivula Dt.P.
Irene Lees Dt.P.
Nichole Carnochan Dt.P.

Représentants du public

Harpal Buttar
Edith Brown

Le Comité de discipline a la responsabilité d'organiser des audiences portant sur des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence des membres. Le bureau ou le Comité des plaintes lui transmet les dossiers exigeant une audience disciplinaire. Lors du processus disciplinaire, en consultation avec ses avocats, le comité offre un mécanisme équitable d'audition des preuves et d'évaluation de la conduite du membre en cause. Conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et aux règlements pris en application de la *Loi de 1991 sur les diététistes*, le comité détermine les mesures appropriées à prendre pour protéger le public. Les audiences disciplinaires sont normalement publiques et les décisions doivent être publiées dans le rapport annuel.

Un dossier a été transmis au Comité de discipline en 2007-2008 et une audience a eu lieu pour examiner la proposition conjointe d'une membre et de l'Ordre. Le sous-comité chargé de faire enquête sur les plaintes a accepté la proposition de culpabilité et un résumé de l'audience disciplinaire a été publié dans *résumé*.

Afin de demeurer prêts à entreprendre le processus disciplinaire, les membres ont participé à des ateliers sur le sujet organisés par la Fédération des ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario.

Comité de l'aptitude professionnelle

Président

Francis Omoruyi
Représentant du public

Membres professionnelles

Jane Dummer Dt.P.
Terry Koivula Dt.P.
Irene Lees Dt.P.
Nichole Carnochan Dt.P.

Représentants du public

Harpal Buttar
Edith Brown

Le Comité de l'aptitude professionnelle effectue un examen équitable de toutes les questions touchant l'incapacité potentielle de membres d'exercer en toute sécurité. Le bureau transmet à ce comité les dossiers de membres soupçonnés d'incapacité pour des raisons physiques, mentales ou émotionnelles, ou à cause d'une toxicomanie et nomme une commission d'enquête qui étudie ces cas. Après examen du rapport de la commission, il peut aiguiller le membre vers le Comité de l'aptitude professionnelle qui tient alors une audience. Selon les preuves recueillies lors de l'audience, le comité rend une décision et peut révoquer ou suspendre le certificat d'inscription du membre ou assortir ce certificat de conditions et de limitations.

Un dossier a été transmis au Comité de l'aptitude professionnelle en 2007-2008 et une audience a eu lieu pour examiner le mémoire conjoint d'une membre et de l'Ordre. L'incapacité telle que définie dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementée* a été confirmée et le sous-comité chargé de faire enquête sur l'aptitude professionnelle a accepté la proposition conjointe.

Comité d'assurance de la qualité

Présidente

Fiona Press, Dt.P.

Membres professionnelles

Nicole Carnochan Dt.P.

Laurel Hoard Dt.P.

Laura West Dt.P.

Sharon Zeiler Dt.P.

Daniela Catallo Dt.P.

Représentantes du public

Elsie Petch

Carole Wardell

Elizabeth Wilfert

La *Loi de 1991 sur les professions réglementées de la santé* oblige le Comité d'assurance de la qualité de l'Ordre à déterminer des normes qui encouragent l'excellence dans les soins diététiques et à proposer au conseil des programmes à mettre en œuvre à l'échelle de l'Ordre.

Le Comité d'assurance de la qualité a tenu sept réunions en personne et deux téléconférences. Voici un aperçu de ses activités :

- Il a supervisé la première administration de l'Outil d'apprentissage et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence (OAECJ) à plus de 2 000 membres admissibles. Il a pour cela approuvé des politiques et procédés qui assureront l'administration équitable de cet outil et a commencé à élaborer un plan d'évaluation de cet outil.
- Il a approuvé un processus de consultation des membres visant à obtenir des commentaires dont il s'est inspiré pour réviser l'évaluation de l'exercice. Les résultats ont permis de renforcer le travail effectué l'an dernier pour élaborer un modèle. Des concepts généraux sur la méthode ainsi que du contenu ont enrichi le travail effectué sur les hypothèses, les buts et les principes directeur de l'évaluation révisée de l'exercice.
- En se basant sur des études menées par le personnel et sur les renseignements découlant de la consultation des membres, le comité a approuvé un modèle d'évaluation de l'exercice qui inclut des sondages de diverses sources ainsi que des entrevues axées sur le comportement administrées par des pairs et reposant sur des critères extraits des compétences essentielles des Diététistes au Canada publiées en 2006. Une demande de propositions a été approuvée en vue de trouver un consultant pour concevoir et valider des outils d'évaluation de l'exercice fondée sur l'évaluation de la compétence.
- Quatre membres du comité ont assisté à la conférence nationale sur la compétence continue qui a eu lieu à Toronto en novembre 2007. Le comité a pris l'engagement d'améliorer ses connaissances en matière de compétence continue en ajoutant des éléments d'éducation à ses réunions, notamment la consultation d'articles de revues et d'autres ressources pertinentes.
- Des parties du règlement sur l'assurance de la qualité doivent être révisées à la suite de la Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé qui entrera en vigueur en juin 2009. En collaboration avec un conseiller juridique et la registratrice et directrice générale de l'Ordre, le comité a révisé le règlement sur l'assurance de la qualité et l'a distribué à ses membres et à d'autres intervenants pour obtenir leurs commentaires.
- Le comité a entrepris un examen de l'Outil d'autoformation afin de déterminer les révisions qui s'imposent à la lumière des compétences essentielles des Diététistes au Canada publiées en 2006, et de vérifier qu'il cadre avec les résultats des études les plus récentes sur l'autoévaluation.



Comité des relations avec les patients

Présidente

Sue Skopelianos Dt.P.

Membres professionnelles

Cecily Alexander Dt.P.

Fiona Aris Dt.P.

Sharon Zeiler Dt.P.

Représentants du public

Francis Omoruyi

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées oblige les ordres de réglementation à administrer un programme de relations avec les patients afin de prévenir ou de traiter les cas de mauvais traitements. L'Ordre des diététistes de l'Ontario applique une politique de zéro tolérance à cet égard. Ce comité coordonnera les demandes de financement de thérapie et de counseling des patients victimes de mauvais traitements sexuels perpétrés par un membre de l'Ordre. Il contribuera à renseigner les membres sur les relations avec les patients, à produire des lignes directrices de la conduite professionnelle des membres avec leurs patients et à offrir de la formation au personnel de l'Ordre et des renseignements au public. Le comité a tenu trois réunions en 2007 2008 et a :

- examiné et approuvé son mandat;
- participé à une analyse des lacunes en comparant les éléments d'information de l'Ordre et ceux recommandés par le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé concernant les programmes de relations avec les patients;
- examiné les exigences du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé et les réalisations de l'Ordre en matière de relations avec les patients et d'éducation du public. Il a aussi confirmé que l'administration aura la responsabilité de tenir le site Web et d'autres publications destinées au public et aux membres. Il se concentrera sur l'élaboration d'une stratégie d'éducation du public.

Comité d'inscription

Présidente

Linda Hines, Dt.P.

Membres professionnelles

Cecily Alexander, Dt.P.

Irene Lees, Dt.P.

Jane Dummer, Dt.P.

Carolyn Lordon, Dt.P. (from June 2007 to August 2007)

Représentants du public

Jeannine Roy-Poirier

Don Evans (to June 2007)

Elizabeth Wilfert

Carole Wardell (from June 2007)

Edith Brown (from Sept. 2007)

Le Comité d'inscription examine des dossiers conformément à l'article 15 du *Code des professions de la santé* lorsque la registratrice et directrice générale a des doutes sur l'admissibilité d'un candidat. Cette année, le comité a :

- examiné 59 demandes;
- révisé les procédés et créé de nouveaux outils afin d'améliorer l'efficacité de la préparation et de l'examen des candidatures et les décisions écrites;
- révisé les lignes directrices de la présentation et de la supervision de la mise à niveau et de l'acquisition des connaissances théoriques et de l'expérience pratique au Canada;
- révisé le formulaire du sommaire de la formation;
- exploré des méthodes d'évaluation de la formation;
- révisé la liste des cours que doivent suivre les personnes qui ont besoin de mettre leurs connaissances à niveau et d'acquérir le contenu canadien afin de répondre aux critères d'inscription;
- commencé à revoir le règlement sur l'inscription;
- formulé des commentaires sur le contenu et le format des rapports au Commissaire à l'équité de l'Ontario;
- créé une nouvelle politique définissant le nombre minimal et le type de membres nécessaires pour prendre une décision sur une candidature;
- commencé à réviser plusieurs politiques visant les candidats formés à l'étranger et l'évaluation des exigences en matière d'éducation continue.

Statistiques sur l'inscription

TOTAL DT.P. INSCRITS (MAR 31/08) — 2821

Féminins : 2 771 98,0% Maculins : 50 2,0%

DEMANDES 203

Société professionnelle	1
Candidats formés au Canada	157
Candidats formés à l'étranger	46

Total admis 174

Démissions	56
Retraités	17
Suspended	2

CROISSANCE NETTE DES ADHÉSIONS 99 DT.P.

TRANSMISSION DE DOSSIERS AU COMITÉ

Le Comité d'inscription a pris des décisions sur des renvois de 2007-2008 et des dossiers reportés des années précédentes.

Certains dossiers ont été reportés au prochain exercice :

2007-08	— 59 renvois
2006-07	— 56 renvois
2005-06	— 54 renvois

Decisions

Acceptées	— 46
Formation supplémentaire requise	— 21
Refusées	— 5

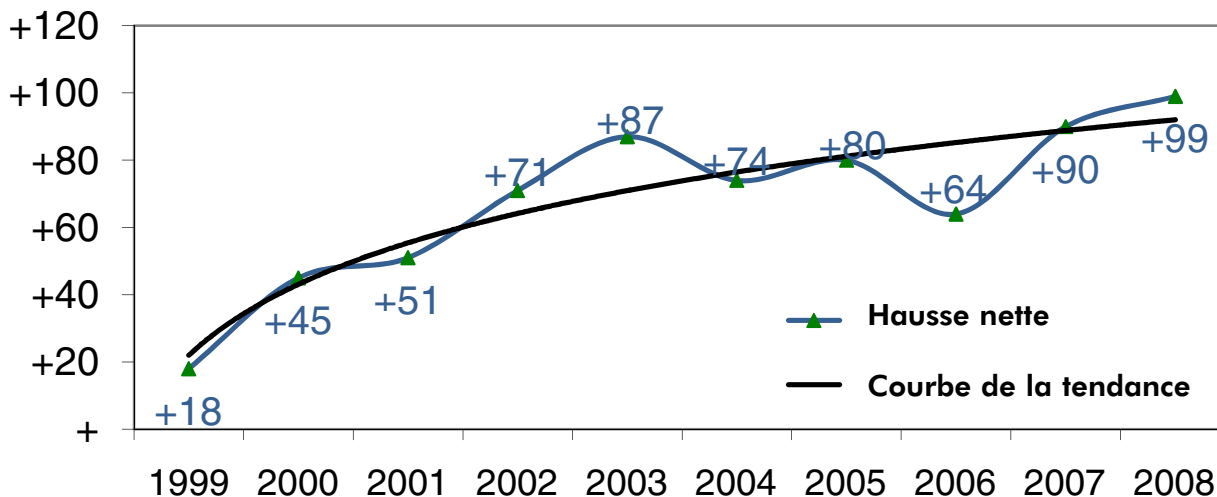
NOMBRE DE DT.P. PAR DISTRICT ELECTORAL

DISTRICT	TOTAL	CATÉGORIE Générale	
Temporaire			
1 Sud ouest	336	334	2
2 Centre ouest	551	547	4
3 Centre est	1,238	1 218	20
4 Est	402	398	4
5 Nord est	114	112	2
6 Nord ouest	64	60	4
7 Hors province	49	49	0
8 Hors pays	67	65	2
	2,821	2 783	38
		98,7%	1,3%

TAUX D'ACTIVITÉ DES MEMBRES DE LA CATÉGORIE « INSCRIPTION GÉNÉRALE »

Actifs	Non-actifs
319	17
526	25
1,186	52
387	15
109	5
61	3
59	6
39	12
2 686	135
95,2%	4,8%

CROISSANCE DU NOMBRE DE DIÉTÉTISTES PROFESSIONNELS ENTRE 1998 ET 2008



DOMAINE D'EXERCICE

PRINCIPAL DOMAINE D'EXERCICE PAR DISTRICT

District	Clinique/ individuelle	Gestion alimentation et nutrition	Vente et Marketing	Élaboration de politiques/ programmes	Nutrition clinique	Éducation/ Recherche	Autres
1	218	37	10	56	30	73	53
2	351	52	38	114	43	135	77
3	740	154	99	219	112	354	192
4	249	43	20	84	31	95	66
5	82	12	2	17	11	18	12
6	40	7	4	11	9	13	8
Total	1 680	305	173	501	236	688	408
	42,1%	7,6%	4,3%	12,6%	5,9%	17,2%	10,2%

Dt.P. en Ontario qui exercent dans plus d'un domaine : 935

Lieux de travail

1 Hôpitaux, y compris les centres de réadaptation	31,01%
2 Soins continus et de longue durée, foyers de groupe, maisons pour personnes âgées	13,45%
3 Entreprises, y compris industrie alimentaire et vente au détail	10,29%
4 Cabinets privés et consultation	8,19%
5 Centres de santé communautaire, organismes, cliniques, écoles primaires et secondaires	7,86%
6 Services de santé publique	6,76%
7 Universités et collèges communautaires	4,21%
8 CASC/Programmes de soins à domicile ou organismes desservant les CASC	3,78%
9 Autre	3,42%
10 Organismes gouvernementaux	3,14%
11 Services professionnels	1,74%
12 Non-gouv./Sans but lucratif	1,71%
13 Établissements de recherche	1,12%
14 Santé et mieux-être au travail	1,07%
15 Services privés de santé	0,84%
16 Associations professionnelles	0,59%
17 Établissements de loisir	0,54%
18 Établissements de services correctionnels	0,15%
19 Organismes de réglementation	0,13%
TOTAL	100,00%

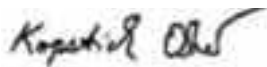
Ordre des diététistes de l'Ontario

Rapport des vérificateurs

AU CONSEIL DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO

Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars 2008, conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 30 juillet 2008.

L'information contenue dans l'état abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci-haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.



Kopstick Osher
Comptables Agréés, SRL

TORONTO, ONTARIO
le 30 juillet 2008

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers de 2008 (en anglais seulement).

ÉTAT ABRÉGÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVALUATION DES SOLDES DES AFFECTATIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
Recettes		
Droits d'inscription	\$ 1 397 872	\$ 1 344 036
Autres recettes	140 525	55 897
	<u>1 538 397</u>	<u>1 399 933</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	674 803	645 262
Services à contrat	49 306	60 405
Réunions du conseil et des comités	102 851	147 282
Initiatives de communications	69 706	59 411
Administration	269 784	267 712
Services professionnels	97 564	50 998
Amortissement	77 526	75 332
	<u>1 341 540</u>	<u>1 306 402</u>
Excédent des recettes sur dépenses	196 857	93 531
Soldes des affectations - début de l'exercice	1 159 374	1 065 843
Ajustement à la Juste valeur des investissements ¹	(39 744)	-
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 316 487</u>	<u>\$ 1 159 374</u>

Ventilation des soldes des affectations Fin de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Investissement des valeurs immobilisées	\$ 270 707	\$ 316 986
Affectations déterminées ²	771 636	837 169
Affectations non déterminées	274 144	5 219
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 1 316 487</u>	<u>\$ 1 159 374</u>

1. Conformément aux nouvelles normes sur les instruments financiers recommandées dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)* (articles 3855 et 3861), les investissements de l'Ordre sont classés comme des biens disponibles à la vente et sont inscrits à leur juste valeur (en vigueur au 1er avril 2007). La juste valeur est établie à l'aide des prix du marché indiqués. L'ajustement change la valeur des investissements à la juste valeur sur le bilan.

2. Les affectations déterminées sont réservées aux :

- initiatives stratégiques de l'Ordre
- futures audiences
- séances de thérapie et de counselling auprès des clients victimes d'abus sexuel
- élaborations des programmes

Ces fonds ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation du Conseil.

Membres du conseil 2007-2008

Comité exécutif



Cecily Alexander, Dt.P.
Présidente



Elizabeth Wilfert
Vice-présidente



Irene Lees, Dt.P.



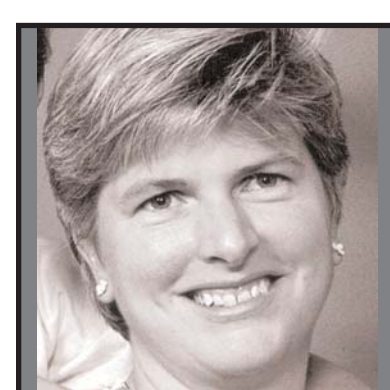
Harpal Buttar



Edith Brown



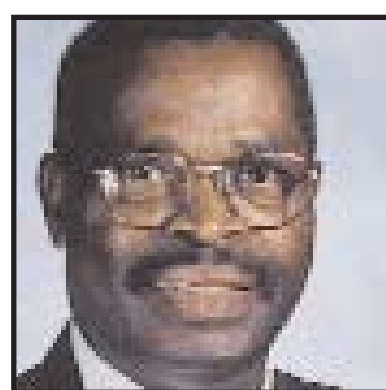
Jane Dummer, Dt.P.



Laurel Hoard, Dt.P.



Fiona Press, Dt.P.



Francis Omoruyi



Elsie Petch



Jeannine Roy-Poirier



Carole Wardell



Sharon Zeiler Dt.P.

Membres hors-conseil 2007-2008



Laura Bewick, Dt.P.



Nicole Carnochan, Dt.P.



Linda Hines, Dt.P.



Susan Skopelianos, Dt.P.

Non-photographié
Fiona Aris, Dt.P.

direction générale et personnel

Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice et directrice
générale

Sarah Ahmed, CMA — Contrôleur

Sue Behari McGinty MHS., Dt.P. — Gestionnaire du programme de l'assurance de la qualité

Carolyn Lordon, MSc., Dt.P. — Gestionnaire du programme de l'inscription

Deborah Cohen MHS., Dt.P. — Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques

Heena Vyas — Coordinatrice de l'inscription et de la TI

Antiope Papageorgiou, MA — Coordinatrice de l'AQ et de l'information

Monique Poirier, MA, CAE — Coordinatrice du bureau de direction et des communications

Bev Nopra — Adjointe administrative

Elsene Randall — Adjointe aux programmes